# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2018 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

**Présents :** M. SILVESTRE Claude, M. GRILLI Michel, M. LEROUX Jean-Pierre, Mme MILESI Véronique, Mme CLAUZON Christiane, Mme BRUNET/TRAVERSO Noëlle, Mme ECH CHAFAI Marie-Hélène, M. DE VALENCE Georges, M. RODENAS Antoine, Mme BUGEL Nathalie, Mme SONEGO K.Emilie

Absents et excusés : MAURIN Y a donné pouvoir à GRILLI M.

TAULEMESSE E a donné pouvoir à CLAUZON C CUREL N a donné pouvoir à SILVESTRE C DINGLI J.P a donné pouvoir à SONEGO K.E.

Absents: FONQUERNIE A et CHAVRIER C.

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme MILESI Véronique.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Choix des entreprises pour la construction du local technique-Ateliers municipaux. Pas d'objection à l'unanimité des membres présents ou représentés.

# - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 JANVIER 2018 A 18H30

Le procès verbal de la séance est approuvé à la majorité, des membres présents ou représentés, excepté : Madame SONEGO K.E et Monsieur DINGLI Jean-Pierre, par procuration.

# N° 015-2018 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- VILLE 2017 :

Vu la situation finale financière 2017 du budget Ville comme suit :

#### **ANNEE 2017-VUE D'ENSEMBLE:**

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	011 - Charges à caractère général	355 332,85	344 646,54
	60 – Achats et variation des stocks	139 982,85	138 498,46
	61 – Services extérieurs	127 100,00	107 373,36
	62 – Autres services extérieurs	85 500,00	95 742,72
	63 – Impôts taxes et versements assimilés	2 750,00	3 032,00
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	707 600,00	694 986,61
	62 – Autres services extérieurs		2 244,89
	63 – Impôts taxes et versements assimilés	9 450,00	10 416,72
	64 – Charges de personnel	698 150,00	682 325,00
	014 - Atténuations de produits	24 000,00	22 651,00
	65 - Autres charges de gestion courante	189 851,20	144 503,87
	66 - Charges financières	27 615,95	27 415,96
	67 - Charges exceptionnelles	12 000,00	
	022 – Dépenses imprévues	35 000,00	
	Total dépenses réelles	1 351 400,00	1 234 203,98
	Total dépenses d'ordre	64 000,00	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 415 400,00	1 234 203,98

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	15 345,09	13 268,49
	73 - Impôts et taxes	872 983,00	877 463,79
	74 - Dotations, subventions et participations	194 702,00	198 052,61
	75 - Autres produits de gestion courante	112 000,00	70 279,54
	76 - Produits financiers		4,28
	77 - Produits exceptionnels	7 140,10	4 797,52
	013 - Atténuations de charges	56 976,00	66 069,14
	002 - Excédent de fonctionnement reporté	151 856,91	151 856,91
	Total recettes réelles	1 411 003,10	1 381 792,28
	Total recettes d'ordre	4 396,90	4 396,90
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 415 400,00	1 386 189,18
	SOLDE DE FONCTIONNEMENT		151 985.20

# ANNEE 2017- VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	001 - Déficit d'investissement reporté	90 933,19	90 933,19
	16 - Emprunts et dettes assimilés	64 076,05	64 076,05
	21 - Immobilisations corporelles	125 593,86	127 419,28
	Total dépenses réelles hors opérations	280 603,10	282 428,52
	10 - VESTIAIRES	100 000,00	
	11 - STADE COMPLEXE SPORTIF TOILETTES	350 000,00	1 127,76
	12 - LOCAL TECHNIQUE	600 000,00	15 710,40
	13 – ARROSAGE VEGETALISATION	25 000,00	
	14 - PARCOURS SECURISE	50 000,00	
	Total dépenses opérations d'investissement	1 125 000,00	16 838,16
	Total dépenses d'ordre	4 396,90	4 396,90
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 410 000,00	303 663,58

RECETTES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	024 – Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	98 554,00	96 203,70
	13 –Subventions d'investissement reçues	641 446,00	186 714,96
	16 – Emprunts et dettes assimilés	356 000,00	275 120,00
	Total recettes réelles hors opérations	1 346 000,00	558 038,66
	Total recettes d'ordre	64 000,00	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 410 000,00	558 038,66
	SOLDE D'INVESTISSEMENT		254 375.08

Vu que le compte administratif 2017- Budget Ville est conforme aux écritures du compte de gestion 2017 établi par le comptable du trésor public,

# Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (SONEGO K.E et DINGLI)

- APPROUVE le compte administratif 2017.

# $N^{\circ}$ 016-2018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - VILLE 2017 :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif ville 2017;

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du receveur 2017- Budget Ville.

# **N° 017-2018 : AFFECTATION DE RESULTATS 2017 -VILLE :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- -Un excédent de fonctionnement cumulé de 151 985.20 €
- Un excédent d'investissement de 254 375.08 € et un déficit de restes à réaliser de : 11 000 € soit
- Un excédent de financement de 243 375.08 €

# Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (SONEGO K.E et DINGLI)

AFFECTE le résultat d'exploitation excédentaire de 2017 soit 151 985.20 € comme suit :

Compte 1068 - Affectation complémentaire en réserve : 0 € Compte 002 - Résultat excédentaire reporté en fonctionnement : **151 985.20** €

AFFECTE le résultat d'investissement de 2017 comme suit :

Compte 001 - Résultat excédentaire reporté en investissement : 254 375.08 €

# $\underline{\text{N}^{\circ}}$ 018-2018 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- SERVICE ASSAINISSEMENT 2017 - SPIC :

Vu la situation finale financière 2017 du budget assainissement comme suit :

DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
011 - Charges à caractère général	35 297,23	33 107,00
61 – Services extérieurs	20 397,23	18 658,30
62 – Autres services extérieurs	14 900,00	14 448,70
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 390,00	3 390,00
66 - Charges financières	3 318,85	3 318,85
67 - Charges exceptionnelles	95 000,00	52 300,00
Total dépenses réelles	137 006,08	92 115,85
Total dépenses d'ordre	22 674,02	22 674,02
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	159 680,10	114 789,87
	011 - Charges à caractère général  61 - Services extérieurs  62 - Autres services extérieurs  012 - Charges de personnel et frais assimilés  66 - Charges financières  67 - Charges exceptionnelles  Total dépenses réelles  Total dépenses d'ordre	011 - Charges à caractère général       35 297,23         61 - Services extérieurs       20 397,23         62 - Autres services extérieurs       14 900,00         012 - Charges de personnel et frais assimilés       3 390,00         66 - Charges financières       3 318,85         67 - Charges exceptionnelles       95 000,00         Total dépenses réelles       137 006,08         Total dépenses d'ordre       22 674,02

RECETTES	DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	25 000,00	43 780,73
	77 – Produits exceptionnels	77 000,00	
	002 - Excédent de fonctionnement reporté	52 382,94	52 382,94
	Total recettes réelles	147 382,94	96 163,67
	Total recettes d'ordre	12 297,16	12 297,16
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	159 680,10	108 460,83
	SOLDE DE FONCTIONNEMENT		- 6 329.04

DEPENSES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00	
	16 - Emprunts et dettes assimilés	4 281,61	4 281,61
	21 - Immobilisations corporelles	35 849,37	
	Total dépenses réelles hors opérations	110 130,98	4 281,61
	Total dépenses d'ordre	12 297,16	12 297,16
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	122 428,14	16 578,77
RECETTES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	001 – Excédent d'investissement reporté	99 754,12	99 754,12
	Total recettes réelles hors opérations	99 754,12	99 754,12
	Total recettes d'ordre	22 674,02	22 674,02
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	122 428,14	122 428,14
	SOLDE D'INVESTISSEMENT		105 849.37

Vu que le compte administratif 2017- Budget SPIC est conforme aux écritures du compte de gestion 2017 établi par le comptable du trésor public,

# **Le Conseil Municipal,** par 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (SONEGO K.E et DINGLI)

- APPROUVE le compte administratif 2017.

# $\underline{\text{N}^{\circ}}$ 019-2018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - SERVICE ASSAINISSEMENT - SPIC 2017

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif - Budget Assainissement 2017 ;

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du receveur 2017- Budget Assainissement.

# **N° 020-2018 : AFFECTATION DE RESULTATS 2017 -SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget SPIC,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un déficit de fonctionnement cumulé de 6 329.04 €

# Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (SONEGO K.E et DINGLI)

AFFECTE le résultat d'exploitation déficitaire de 2017 soit 6 329.04 € comme suit :

Compte 1068 -Affectation complémentaire en réserve : 0 €
Compte 002 - Résultat déficitaire reporté en fonctionnement : 6 329.04 €

AFFECTE le résultat d'investissement de 2017 comme suit :

Compte 001 - Résultat excédentaire reporté en investissement : 105 849.37 €

# N° 021-2018 - CONVENTION -CADRE DE FORMATION -CNFPT- ANNEE 2018

Vu la convention entre le CNFPT et la Mairie de LAGNES. Cette convention a pour but de permettre au CNFPT de compléter son offre par des actions de formation, collectives ou individuelles, moyennant une participation financière, pour les stages qui ne sont pas couverts par la cotisation.

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE cette convention** qui prendra effet le 1er avril 2018 et jusqu'au 31 mars 2019 afin que les agents puissent suivre des stages de formation.

# N° 022-2018 - CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI)

Vu le nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Vu que la prestation de services d'entretien des poteaux incendie signée avec SUEZ est arrivée à expiration en 2017.

Vu le contenu des nouvelles prestations proposées par SUEZ Eau France et qui répondent aux nouvelles règles en termes de maintenance et de contrôles techniques, afin de maintenir les capacités opérationnelles des points d'eau incendie (PEI). Des **actions de maintenance** (préventives et correctives) et des **contrôles techniques** (périodiques, destinés à évaluer les capacités des PEI) doivent être mis en place par années alternées.

Vu le contrat proposé par SUEZ qui est fixé à 4 années, à compter de février 2018 pour un coût par alternance, par points d'eau incendie de

- 35,00 € H.T pour l'année de **maintenance** préventive
- 50.00 € H.T pour l'année du **contrôle** périodique

Pour les 41 points d'eau recensés sur la commune.

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services avec SUEZ EAU France pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie à compter de février 2018 pour une durée de 4 ans.

# N° 023-2018 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSON LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC).

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le 19 décembre 2017.

La CLETC avait pour objet l'évaluation des transferts de charges liées aux transports urbains. La méthode dérogatoire a été adoptée : l'excédent du service n'est pas imputé à la ville de Cavaillon mais mise à la disposition de la Communauté d'agglomération afin d'améliorer et de développer le service de transports.

Ce rapport doit être présenté et validé par les communes membres, avant d'être adopté par le conseil communautaire.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges (CLETC) tel que présenté.

# N° 024-2018 - TRANSFERT PAR LA COMMUNE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Vu la modification des statuts du Syndicat d'Électrification Vauclusien examinée précédemment, il s'agit à présent pour l'assemblée de se prononcer sur la manière dont la compétence optionnelle Éclairage Public sera exercée par le Syndicat, en lieu et place de la Commune.

Vu qu'il est proposé d'approuver le transfert par la Commune de la Compétence Optionnelle Éclairage Public exclusivement au titre des Travaux d'Investissement, soit l'option A, comprenant :

Le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage, et en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création-extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes,
- Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'études dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage,
- La passation et l'exécution des marchés afférents.

**Considérant** le souhait de la Commune de transférer, comme proposé, la compétence optionnelle Éclairage Public au Syndicat d'Électrification Vauclusien,

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le transfert par la Commune de la Compétence Optionnelle Éclairage Public en matière :
  - D'installation et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel, ou d'ambiance, de l'ensemble des rues, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement en plein air, et voies ouvertes à la circulation publique.
  - D'installations et réseaux d'éclairage extérieur, de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments ...) et végétal,
  - D'éclairage d'équipements sportifs publics.

Au titre des Travaux d'Investissement exclusivement, soit l'option A, comprenant :

- Le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage, et, en particulier :
  - La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création-extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes,
  - Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'études dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage,
  - La passation et l'exécution des marchés afférents
  - AUTORISE le Maire à signer tout document.

# N°025-2018 - DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018, (DETR) POUR L'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Vu que la dotation d'équipement des Territoires Ruraux ( DETR) a pour objet de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

- Vu le projet d'aménagement du complexe sportif de LAGNES pour un montant estimatif de :

556 234 € H.T - Tranche 1. et qu'il convient de l'inscrire au titre de la DETR 2018 et qu'il peut bénéficier d'une subvention maximale à un taux de 35 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'inscrire au titre de la DETR 2018, le projet d'aménagement du complexe sportif pour un montant de 139 058.50 €- et adopte le plan de financement suivant :

Montant H.T de l'opération : 556 234.00 € H.T

**DETR 2018- 25 % :** 139 058.50 € FRAT 2018-30% : 166 870.20 € SIPL-DSIL 2018 25 % : 139 058.50 €

Autofinancement

ou emprunt : 111 246.80 €

# ${ m N^{\circ}}$ 026-2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION - FRAT 2018 : POUR L'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Vu le projet d'aménagement du complexe sportif de LAGNES établi par le bureau d'études techniques ELLIPSE Vu que la commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT 2018).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière auprès du Conseil Régional pour cette opération-Tranche 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le plan de financement

Montant H.T de l'opération : 556 234.00 € H.T

DETR 2018- 25 % : 139 058.50 € **FRAT 2018-30% : 166 870.20 €**SIPL-DSIL 2018 25 % : 139 058.50 €

Autofinancement

ou emprunt : 111 246.80 €

- Sollicite une aide financière du Conseil Régional FRAT 2018 d'un montant de 166 870.20 € pour le projet d'aménagement du complexe sportif.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

# N° 027-208 - DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2018 (DSIL) POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Vu l'estimation des travaux établie par le bureau d'études techniques ELLIPSE pour l'aménagement du complexe sportif et sa voirie,

Vu que ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2018 - D.S.I.L,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

### **DECIDE:**

- D'inscrire au titre du DSIL 2018, le projet d'aménagement du complexe sportif et adopte le plan de financement suivant :

# Aménagement du complexe sportif - Tranche 1

Montant H.T de l'opération : 556 234.00 € H.T DETR 2018- 25 % : 139 058.50 € FRAT 2018-30% : 166 870.20 € SIPL-DSIL 2018 25 % : 139 058.50 €

Autofinancement

ou emprunt : 111 246.80 €

# N°028-2018 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE- ATELIERS MUNICIPAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22;

Vu les différentes délibérations prises par le conseil Municipal sur le projet de réalisation de ces ateliers,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment en application des articles 1 à 28,

Vu la consultation en procédure adaptée pour la consultation des entreprises,

Vu la commission d'ouverture des plis et commission MAPA réunie en date du 05 février 2018 et du 15 février 2018,

Vu l'analyse des offres et le résultat de la consultation après négociation,

Vu la décision de la commission,

Le Conseil Municipal après avoir entendu la commission et examiné le rapport à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la décision de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier avec les entreprises suivantes :

### **ENTREPRISE: BRIES**

Lot N° 1 : VRD pour un montant de 133 633.60 € H.T

# **ENTREPRISE MORETTI Mario:**

Lot N° 2: Maçonnerie pour un montant de 118 061.69 € HT

# **ENTREPRISE CMBC:**

Lot N° 3 : Charpente métallique pour un montant de 179 888.47 € H.T

### **ENTREPRISE ETE:**

Lot N° 4 : Electricité-Plomberie pour un montant de 16 615.16 € H.T

Soit un montant total pour ce projet de 448 198.92 € H.T

#### - INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

Monsieur le Maire évoque le bon déroulement de la réunion publique du vendredi 09 février 2018.

Séance levée à 21H30.

Le Maire, DONNAT Robert. La secrétaire de séance, MILESI Véronique.